

Impôt sur le revenu

après-midi pour en présenter une de leur crû demain en vue de saisir le pouvoir dont ils sont si assoiffés.

J'ai écouté attentivement ce qu'a dit celui qui vient de parler. J'admire son sérieux; c'est dommage qu'il n'était pas ici lors de la 28^e législature, car alors son discours serait venu réellement à point. Il a discoursu longtemps cet après-midi à propos de l'illégalité de la nouvelle formule d'impôt, de l'illégalité de la remise à l'état brut des dividendes, par exemple, et de la difficulté qu'éprouve le contribuable à remplir sa feuille. Qu'il sache cependant que même s'il avait raison, pas un seul député conservateur n'a soulevé la question de la remise à l'état brut des dividendes, au cours de la dernière session. C'est pourquoi dans l'intervention qu'il a faite cet après-midi, le député ne se contente pas de critiquer le gouvernement, ce qu'il a le devoir de faire d'une manière constructive, mais il critique son propre parti de n'avoir pas une seule fois condamné, au Sénat ou à la Chambre des communes, la remise à l'état brut des dividendes.

M. Blenkarn: Je pense que vous avez adopté cette loi par voie de clôture, n'est-ce pas?

M. Whicher: Je vais vous en parler. Lorsque le bill a été finalement adopté au Parlement en 1972, il y avait eu un total de 50 jours de session soit environ un tiers du temps normal de session prévu pour toutes les mesures législatives prises au sujet de ce bill; si le député dit qu'il s'agissait d'une loi adoptée par voie de clôture, il ne sait pas ce dont il parle. C'est la seule remarque vraiment faible qu'il a faite cet après-midi.

J'ai eu le privilège d'être membre de l'opposition à l'assemblée législative de l'Ontario pendant longtemps. Je sais combien la tâche de député de l'opposition est difficile. Je sais qu'on racle parfois les fonds de tiroirs pour trouver un moyen de critiquer la politique gouvernementale. Mais, cet après-midi, le grand parti conservateur-progressiste s'est vraiment fourvoyé en saisissant la Chambre des communes de cette question, car jusqu'ici ses députés avaient réussi à terrifier tout le pays avec les nouvelles formules. Voilà qu'aujourd'hui, nous constatons qu'elle n'est vraiment pas si mal, qu'elle a des qualités compensatoires qui sont acceptables à mes amis du parti de l'opposition.

Permettez-moi de vous lire un extrait d'une brochure écrite, il y a bien longtemps, par un de nos députés. De fait, elle remonte à si loin, qu'il l'a peut-être oubliée. Elle s'intitule «Le rôle de l'opposition». Je me souviens: on me l'avait remise à Toronto. Le député déclare que l'opposition a le devoir de s'opposer, mais de s'opposer de manière constructive, en donnant de sages conseils au gouvernement. Que le gouvernement accepte ou non ses conseils, ça, c'est une autre chose. Il ne les acceptera probablement pas, mais au moins l'opposition aura fait son devoir en signalant au Parlement, au gouvernement et au peuple canadien ce qui s'impose, à son avis, dans les circonstances.

• (1730)

La formule de déclaration d'impôt devait forcément être modifiée, la nouvelle loi de l'impôt ayant été adoptée par le Parlement pendant la dernière session. Je rappelle aux députés que cela ne s'est pas fait de but en blanc.

[M. Whicher.]

Bien des Canadiens estiment qu'on aurait dû réformer le régime fiscal il y a des années, au lieu d'en discuter pendant dix ans. Même après la publication du Livre blanc sur la réforme fiscale, une autre étude approfondie a eu lieu pendant deux ans. Durant cette période, chaque Canadien a pu contribuer à la réforme fiscale. En fait, mes honorables collègues du parti conservateur qui étaient membres du comité des finances ont participé aux délibérations dont elle faisait chaque jour l'objet et ont formulé leurs critiques que je pensais en majorité constructives. Dire qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps et qu'on a imposé la clôture est complètement ridicule. Jamais dans l'histoire du Parlement tant de temps n'a été consacré, à l'intérieur ou à l'extérieur, à une question législative.

En 1970, la Direction de l'impôt du ministère du Revenu national a institué son propre groupe d'experts chargé de s'occuper de la réforme fiscale et d'entreprendre des recherches fondamentales pour qu'elle puisse être préparée aussi bien que possible à appliquer les nouvelles lois. Le travail de ce groupe d'experts comportait l'élaboration de méthodes, de techniques et de procédures nouvelles, le recyclage du personnel et la création d'un programme d'assistance aux contribuables. Toutes les mesures possibles ont été adoptées pour passer aussi aisément que possible de l'ancien régime fiscal au nouveau. On ne s'est pas indûment hâté à élaborer la loi ni à l'appliquer. Dans tout pays où a lieu la modification complète de la loi fiscale, il faut deux ou trois ans pour aplanir toutes les difficultés, pour obtenir suffisamment d'exemples de jurisprudence, etc. Tout indique que, grâce aux mesures anticipées du ministère, l'application du nouveau régime s'effectue dans l'ordre.

Monsieur l'Orateur, durant plusieurs jours nous avons entendu le député qui a soulevé la présente discussion poser des questions et se plaindre de ce que la nouvelle formule d'impôt est compliquée. Très franchement, en écoutant les membres de l'opposition, j'ai pensé que la nouvelle formule d'impôt était épouvantable, jusqu'à ce que je l'étudie en fin de semaine. Mais en fait beaucoup de citoyens sérieux pensent qu'elle est excellente. On peut citer les déclarations de citoyens sérieux, de financiers, de responsables de stations de télévision et de radio, de journalistes, ils en font tous l'éloge. Je donne un exemple. Le *Financial Post* du 3 mars dernier a consacré un éditorial à ce sujet et on pouvait y lire:

Parlant à la conférence sur la stratégie fiscale tenue par le *Financial Post* pour la gouverne des propriétaires-gérants, Lyman MacInnis, un associé torontois de la maison McDonald, Currie et Co., a dit:

«La formule n'est pas compliquée. De plus, le guide qui l'accompagne est un chef-d'œuvre. C'est le meilleur guide qu'on ait vu jusqu'à maintenant.»

Monsieur l'Orateur, je me rends compte que le député qui a proposé la motion sur laquelle porte le débat a quitté la Chambre, ce qui démontre l'intérêt qu'il y porte. Je lui dis, ainsi qu'à tous mes amis du parti conservateur qu'ils devraient sûrement présenter des motions plus sérieuses plutôt que d'essayer d'émouvoir les Canadiens et de leur causer du souci au sujet de la nouvelle formule. Ils font ainsi preuve d'un manque de sérieux. Ils essaient de faire croire aux Canadiens qu'ils sont incapables de remplir leurs déclarations d'impôt.